

Déclaration de la délégation norvégienne sur le problème de l'agriculture (Luxembourg, 21 juin 1971)

Légende: Le 21 juin 1971, à l'occasion des négociations d'adhésion de la Norvège au Marché commun européen, la délégation norvégienne souhaite des arrangements particuliers en faveur de son agriculture nationale.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Franco Maria Malfatti, FMM. Élargissement. Négociations pour l'adhésion des pays candidats, 05/01/1971-12/01/1972, FMM 47.

Copyright: Tous droits réservés

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_la_delegation_norvegienne_sur_le_probleme_de_l_agriculture_luxembourg_21_juin_1971-fr-64631882-7b79-42a0-ad42-f21a469f4fc4.html



Date de dernière mise à jour: 28/02/2017

Lors de la dernière session ministérielle entre la Norvège et la Communauté, tenue à Bruxelles le 30 mars de cette année, j'ai souligné qu'une solution satisfaisante aux problèmes de l'agriculture et des pêcheries est une condition préalable à l'adhésion de la Norvège à une Communauté élargie. Aujourd'hui, j'ai l'honneur de présenter un mémorandum contenant des propositions de solutions au problème de l'agriculture norvégienne (1).

L'agriculture norvégienne constituera une très petite partie de l'agriculture de la Communauté élargie. Elle ne représentera qu'environ 0,5 % de l'ensemble de la production agricole de cette Communauté élargie. La Norvège importe des quantités très importantes de produits agricoles et la production nationale norvégienne, qui repose, dans une très large mesure, sur des concentrés importés, couvre un peu moins de 40 % des besoins en calories de la population norvégienne. L'intégralité de la consommation de sucre, de céréales panifiables, d'agrumes, de vin et de tabac est couverte par les importations. Notre demande d'arrangements particuliers ne couvre qu'une gamme limitée de produits. En conséquence, notre problème serait de faible importance pour la Communauté élargie, alors que pour la Norvège il est d'importance vitale d'apporter une solution à ce problème.

Dans une plus large mesure que pour l'agriculture de la Communauté, l'agriculture norvégienne se caractérise par des petites exploitations. Le nombre des exploitations et la main-d'oeuvre employée dans l'agriculture ont diminué notablement

(1) Cf. doc. N/27/71 ; cf. également N/28/71 et N/29/71

.../...

alors que, dans le même temps, le rendement s'est amélioré considérablement. Toutefois, les possibilités d'effectuer des changements structurels radicaux sont limitées, étant donné les conditions topographiques. De plus, l'agriculture constitue la base la plus importante de l'implantation démographique et des activités économiques dans de nombreuses régions qui n'ont que peu d'autres possibilités d'emplois. Afin d'éviter que de vastes régions ne se dépeuplent, il est nécessaire de mettre en oeuvre des mesures visant à freiner la diminution de la population travaillant dans l'agriculture.

Mon Gouvernement estime que les raisons pour lesquelles le problème agricole de la Norvège doit être résolu au moyen d'arrangements spéciaux sont les suivantes :

La Norvège a un climat rude et les conditions topographiques entraînent des coûts de production élevés pour de nombreux produits agricoles. La saison des cultures est courte et il n'est guère possible de diversifier les récoltes. Les conditions imposées par la nature ont déterminé la structure de l'agriculture norvégienne. Nos exploitations agricoles sont dispersées et sont ordinairement de petites fermes tenues en franc-alleu.

Il va sans dire qu'étant donné que l'agriculture norvégienne couvre une superficie s'étendant sur une distance d'environ 2.000 kilomètres jusqu'à l'Océan Arctique, et que la densité de la population n'est que de 11 personnes par kilomètre carré, il est nécessaire d'appliquer une gamme variée

.../...

d'aides nationales dont le but est d'assurer un niveau de vie décent aux agriculteurs norvégiens. Cela n'a été possible qu'au moyen d'un vaste transfert de revenus de façon à assurer que ces groupes bénéficient eux-aussi des progrès économiques accomplis par le pays dans son ensemble. Le Gouvernement norvégien estime qu'il est important que cette politique des revenus soit poursuivie dans la Communauté élargie, et que cela puisse se faire en coopération avec les organisations agricoles norvégiennes.

De plus, la production agricole norvégienne couvre les besoins de secteurs dans lesquels il est nécessaire d'avoir une production dans toutes les régions du pays. C'est en premier lieu le cas en ce qui concerne les principaux produits de l'élevage et, surtout, la production laitière. Afin d'assurer un approvisionnement stable de ces produits tout au long de l'année, il est nécessaire de maintenir la production à un certain niveau.

C'est dans ce contexte que mon Gouvernement demande que soit reconnue justifiée la conclusion d'arrangements particuliers en faveur de la Norvège dans le secteur agricole. Les problèmes principaux résultant de conditions naturelles, ne sauraient être résolus au moyen d'arrangements transitoires. Au contraire, les solutions doivent être trouvées sur la base d'arrangements particuliers durables.

N/26 f/71 uby/RE/ab

.../...

Un vaste débat a eu lieu en Norvège au sujet des solutions qui conviendraient le mieux à la Norvège une fois qu'elle serait membre d'une Communauté élargie. Les organisations agricoles ont fortement recommandé au Gouvernement de mener les négociations en s'inspirant du principe qu'il convient de protéger l'agriculture du pays contre la concurrence extérieure au moyen d'une réglementation stricte des importations, conformément aux lignes directrices qui caractérisent actuellement la politique agricole de la Norvège. Toutefois, après les avoir dûment examinées, mon Gouvernement n'a pas estimé possible d'accéder aux propositions faites par les organisations agricoles. Le Gouvernement recherche des solutions qui tiennent compte des intérêts particuliers de la Norvège et qui soient, dans la mesure du possible, également conformes à la politique agricole commune. Il en est maintenant arrivé à la conclusion qu'un système d'aides aux prix représente la solution susceptible de tenir au mieux compte de ces considérations. Cette solution permet à la Norvège d'accepter le marché agricole commun, les prix communs et la protection commune à l'égard des importations de pays tiers.

Les arrangements particuliers demandés par le Gouvernement porteront sur une gamme limitée de produits agricoles. Il s'agit des produits traditionnels de l'élevage, de même que des céréales, des pommes de terre et des principaux produits horticoles de la Norvège. Pour ce qui est en particulier des produits horticoles, il est difficile de trouver une adaptation pratique à une solution fondée sur des mesures d'aides aux prix et, pour certains de ces produits, il conviendra de trouver d'autres solutions.

N/26 f/71 uby/RB/ky

.../...

Le Gouvernement norvégien est disposé à en discuter de façon plus détaillée avec les autorités communautaires, et la délégation norvégienne présentera prochainement des propositions en vue d'une solution à cette question particulière.

En ce qui concerne les autres produits agricoles, la Norvège est disposée, comme nous l'avons déjà mentionné, à appliquer sans réserve la politique agricole commune.

Vu les longues distances à couvrir et étant donné que certaines régions sont très éloignées des centres de commercialisation, on comprendra sans doute facilement qu'en plus des solutions générales, nous devrions avoir la possibilité de continuer à appliquer des mesures spéciales en faveur des régions éloignées et défavorisées par leur situation.

Les arrangements proposés par le Gouvernement norvégien pour les produits agricoles impliquent des subventions considérables. On a souligné qu'il convenait de trouver une solution qui, tout en tenant compte de la situation particulière de la Norvège, n'en cherche pas moins à être autant que possible conforme à la politique agricole commune. En conséquence, le Gouvernement norvégien suppose que la solution proposée peut bénéficier des contributions du F.E.O.G.A. pour appliquer les arrangements avec la Norvège.

N/26 f/71 úby/RB/ky